



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – quatre, le 17 juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 10 juin 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emile BUCH, Maire.

Présents : Emile BUCH, Valérie CHALLON, Michel JEANNIN, Michel MARTOIA, Patrick GUIGNIER, Valérie ESCOFFIER, Lucie BALMET, Marijane GEISSLER, Elodie JODAR, Dominique PICAVEZ, Frédéric MAUGIRON, Michel PLEUCHOT, Sandrine BOSCARO (arrivée à la délibération numéro 7)

Excusés : Nathalie COLONEL, pouvoir donné à Michel JEANNIN –  
Philippe LUYAT, absent.

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

### Délibération n° D\_04\_17062024

#### **04. Convention d'occupation du domaine public – Ancienne maternelle de Nantizon – Association « Communauté Professionnelle Territoriale de Santé, Lacs et Montagnes du Sud Isère » - Renouvellement**

Monsieur le Maire rappelle la convention, établie du 1er février 2023 au 31 janvier 2024 avec l'association CPTS, d'occupation des anciens locaux de la maternelle de Nantizon (salle de motricité/hall d'accueil/sanitaires) pour la pratique de séances d'activités physiques adaptées sur prescription médicale et pour une redevance annuelle de 600 € (calculée sur la base de 50€/mois).

La commune poursuivant son projet d'installation d'un centre de santé dans ces locaux mais l'échéance étant incertaine, il est proposé au Conseil municipal de prolonger la convention d'occupation du 01 février 2024 au 31 août 2025.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,

Autorise le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec la CPTS, Lacs et Montagnes du Sud Isère, pour l'occupation d'une partie des locaux de l'ancienne maternelle de Nantizon, pour la période du 01 février 2024 au 31 août 2025.

Etablit le montant de la redevance annuelle à 600 € (soit 50€/mois).

La convention sera annexée à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le 21/06/2024

ID : 038-213804990-20240617-D\_04\_17062024-DE



Le Maire,  
Emile BUCH



*Certifiée exécutoire compte tenu  
de la transmission à la Préfecture  
et de la publication sur le site internet  
de la commune [www.susville.fr](http://www.susville.fr)  
le 20 juin 2024.  
Le Maire, Emile BUCH.*

